

DELEGUE.FAMILIALE AU CCAS ET CIAS : INFORMATIONS FAMILIALES ET SOCIALES Bulletin n°11 – Mars 2022

INFORMATIONS UTILES POUR LES FAMILLES

DIVORCES : CE QUI VA CHANGER DANS LE VERSEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{ER} mars, les caisses d'allocations familiales (CAF) jouent systématiquement les intermédiaires entre les parents divorcés pour le versement des pensions alimentaires. Ainsi toutes les nouvelles pensions alimentaires peuvent bénéficier de ce dispositif d'intermédiation : le parent qui doit payer la pension ne la verse plus directement à l'ayant-droit - le second parent - mais la verse à la CAF ou à la MSA (Mutualité Sociale Agricole) qui ensuite la reverse au second parent. On estime aujourd'hui que 30% des familles monoparentales sont victimes de ce type d'impayés. Selon les chiffres du gouvernement, « le taux de pauvreté chez les familles monoparentales dépasse les 30 %, contre 14 % pour l'ensemble de la population. »

- ⇒ [EN SAVOIR PLUS SUR LA GENERALISATION DU DISPOSITIF.](#)
- ⇒ [COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT](#)
- ⇒ [INFORMATION POUR LES FAMILLES SUR LE SITE DE LA CAF OU DE LA MSA](#)

REALITES FAMILIALES : LA REVUE DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CONSACRE SON DERNIER NUMERO A LA DIMENSION FAMILIALE DES POLITIQUES TERRITORIALES.

Ce numéro s'intéresse aux politiques publiques qui impactent la vie des familles.

Comment collectivités territoriales, acteurs locaux et Etat coordonnent-ils leur action pour adapter leurs réponses aux besoins des familles à chaque échelon du territoire ? Comment améliorer les inégalités entre territoires en matière de santé, d'accès au numérique ou encore de cantine et de transports scolaires ?

Réalités familiales donne la parole à une vingtaine de contributeurs, experts, politiques et professionnels.



[Consulter le sommaire](#)

Réalités Familiales peut être commandé auprès de l'UNAF (voir lien ci-dessus) ou disponible en prêt auprès de l'Udaf Bas-Rhin.

[Pour commander la revue](#)

AUX URNES CITOYENNES ! POUR L'EFFECTIVITE DU DROIT DE VOTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous sommes à la veille de deux scrutins importants : l'élection présidentielle en avril et les élections législatives en juin. Ce moment démocratique est l'occasion de mettre en lumière les difficultés rencontrées encore trop souvent par les personnes en situation de handicap pour voter. Les difficultés sont en partie dues au manque d'accessibilité des campagnes électorales (manque de documents en Facile A Lire et A Comprendre, salles de réunion ou sites Internet non adaptés ...).

La récente *la loi organique du 29 mars 2021 pour l'élection du Président de la République* stipule dans son [article 2](#) que les candidat.e.s (toutes élections confondues) doivent rendre leur communication accessible à tous les handicaps. Un rapport d'étape doit être rendu en 2023. Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a émis, via un kit, des recommandations et observations pour travailler sur cette accessibilité.

Dans ce cadre, le CNCPH a lancé fin janvier l'Observatoire de l'accessibilité des campagnes électorales et des scrutins de 2022, chargé de suivre les campagnes des candidats à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril et aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Cet observatoire s'inscrit dans la mission de veille du CNCPH sur l'accessibilité des campagnes.

⇒ [ACCEDER AU SITE DE L'OBSERVATOIRE](#)

L'Unaf a édité **une fiche pratique à l'intention des familles qui ont un proche bénéficiant d'une mesure de protection**. Toute personne protégée a depuis 2019 le droit de voter.

⇒ [CONSULTER LA FICHE D'INFORMATION](#)



CAMPAGNE PRESIDENTIELLE : 15 PROPOSITIONS POUR DONNER CONFIANCE AUX FAMILLES

A l'occasion de la campagne électorale, l'Unaf demande que la politique familiale soit inscrite parmi les priorités du prochain quinquennat et présente ses propositions pour (re)donner confiance aux familles. Ces 15 propositions concrètes d'amélioration des politiques publiques en direction des familles concernent 4 enjeux stratégiques :

- La conciliation vie familiale-vie professionnelle pour favoriser l'emploi des parents ;
- L'amélioration du niveau de vie des familles avec enfants ;
- Le soutien aux parents pour mieux protéger les enfants ;
- La promotion des solidarités familiales

⇒ [TELECHARGER LES PROPOSITIONS](#)

⇒ [COMMUNIQUE DE PRESSE UNAF](#)

A cette occasion, l'Unaf a mis en ligne le site Internet <https://familles2022.fr/> qui comporte un comparateur des projets des candidats sur ces 4 enjeux, dans le but d'aider les familles à décrypter les programmes sur les questions familiales.

TEMOIGNAGE

Cette rubrique propose de donner la parole aux délégués familiaux, pour qu'ils nous parlent de leur expérience et d'une action menée par leur CCAS.

QUELQUES QUESTIONS POSEES A YOLANDE JANSEN, REPRESENTANTE FAMILIALE AU CCAS DE SCHILTIGHEIM

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir déléguée familiale ?

Je suis bénévole active à la Confédération Syndicale des Familles – CSF - (association membre de l'Udaf) et dans ce cadre, je rencontre un public en situation de précarité. Je suis donc sensibilisée à ces questions. Suite à l'appel de l'Udaf, la CSF m'a proposé d'occuper la fonction de déléguée familiale, en m'exposant le rôle du CCAS. Je me suis également renseignée de mon côté et j'ai accepté de présenter ma candidature. Mon but était de faire partie d'une instance qui pouvait apporter de l'aide aux personnes et aux familles.

Depuis que je suis représentante au CCAS, je me suis rendue compte que les personnes qui font appel au CCAS ont le même type de difficultés que le public rencontré par notre association.

Comment avez-vous pris en main votre rôle de déléguée familiale ?

Lors de la constitution du Conseil d'Administration du CCAS, je me suis présentée comme représentante familiale mandatée par l'Udaf et membre de la CSF. J'ai tout de suite été bien intégrée, ce qui m'a permis de comprendre les enjeux du CCAS.

Au début du mandat, une commission permanente a été mise en place (membres du CCAS désignés et élus et travailleur social). Je me suis d'emblée proposée pour en faire partie. Cette commission permanente se réunit tous les jeudis. Il y a un roulement pour que les membres de la commission se relaient, j'y participe 4 à 5 fois par trimestre. Notre avis est demandé. J'apprends des choses à chaque fois sur les dispositifs.

Je participe aussi au comité de pilotage mis en place dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux. Cette démarche permet de mettre en lumière des éléments importants.

Depuis que vous occupez la fonction de déléguée familiale, pourriez-vous nous faire part d'une difficulté et d'une satisfaction ressenties ?

La difficulté que j'ai, c'est que je ne maîtrise pas encore tous les critères d'attribution des aides. Une formation me serait peut-être utile.

Je suis très satisfaite du groupe dans lequel je suis. Nous sommes confrontés à des situations délicates mais nous nous entendons bien et nous sommes sur la même longueur d'onde. Les avis sont en général assez unanimes.

La fête de Noël des personnes âgées a été annulée ces 2 dernières années. Le CCAS a mis en place la distribution de colis de Noël. Cela s'est fait dans la bonne entente, de manière très bien organisée, avec une implication de bénévoles du CCAS et aussi extérieurs aux CCAS. C'est une belle mobilisation.

Un dernier mot ?

Je suis contente d'avoir accepté ce mandat. Cela m'apporte beaucoup de choses. **Cela m'aide à comprendre les besoins** ; je n'imaginai pas les difficultés que les gens pouvaient rencontrer dans notre commune.

Cela donne encore plus envie d'aider.

SITES RESSOURCES POUR VOUS INFORMER

- ↪ Informations sur l'action des CCAS et CIAS, le site de l'Union Nationale des CCAS :
<https://www.unccas.org/>
- ↪ Informations généralistes et thématiques sur les familles, 3 sites animés par l'Udaf Bas-Rhin :
 - www.udaf67.fr
 - Le Réseau des Parents : www.reseaudesparents67.fr
 - Le site dédié aux Aidants Familiaux : www.aidants67.fr
- ↪ **Connaissez-vous la fiche-info santé de l'Udaf ?**
Cette fiche propose diverses informations dans le domaine de la santé et sur les aidants familiaux. N'hésitez pas à en prendre connaissance en cliquant **[ICI](#)** !

CONTACT

Votre contact : Rosalie DULCK, chargée de mission : rdulck@udaf67.fr